

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/116

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 24 : EXPOSITION DE CHAMPIGNONS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Guy Rossler, adjoint au maire, qui explique :

- que par délibération en séance du 8 septembre 2020, le conseil municipal a décidé d'organiser une exposition de champignons à l'automne 2020 et de prendre en charge les frais liés à cette manifestation.

- que M. Etienne Charles, spécialiste des champignons, qui devait intervenir n'étant plus disponible, c'est M. Gilles Weiskircher qui le remplacera et qui bénéficiera du remboursement des frais de déplacement liés à son intervention.

- que cette manifestation aura finalement lieu dans le préau du groupe scolaire Robert Schuman sous la forme d'une conférence sur les champignons organisée dimanche le 18 octobre 2020 de 14h00 à 15h30 suivie d'une séance de détermination des champignons cueillis,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- accepte cette modification de la délibération du 8 septembre 2020 et décide de prendre en charge les frais de déplacement de M. Gilles WEISKIRCHER.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ